



ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN.E **CONSEILLER.ERE MUNICIPAL.E**

À la suite de l'annonce de la démission de M. Olivier Auberson, Conseiller municipal, les électeurs.trices de la Commune de Servion sont convoqués

le dimanche 15 décembre 2024 (2^{ème} tour)

pour élire un.e conseiller.ère municipale.e.

Le greffe municipal, situé au Clos Joli 2 à Servion (rez de l'ancien Collège), est à disposition, durant les heures d'ouverture, pour :

- répondre à vos questions,
- remettre aux candidat(e)s une liste officielle qui devra être complétée, signée et déposée, parrainée par au moins 3 citoyennes et/ou citoyens inscrit(e)s au rôle des électeurs de la Commune de Servion, au bureau du greffe municipal à Servion (ch. du Clos Joli n° 2)

avant le mardi 26 novembre 2024 à 12 heures précises

Sont éligibles :

- ✓ tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la Commune et qui sont inscrits au rôle des électeurs de la Commune de Servion,
- ✓ tous les citoyens étrangers, hommes ou femmes, âgés de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales, soit 10 ans en Suisse et 3 ans dans le canton de Vaud (art. 5 LEDP), qui ont leur domicile politique dans la Commune et qui sont inscrits au rôle des électeurs de la Commune de Servion.

L'arrêté de convocation affiché avec cet avis fournit toutes les informations utiles et pratiques notamment en ce qui concerne une éventuelle élection tacite ou un second tour.

Le Greffe municipal est volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Municipalité